

LES ETAPES DE LA FIN DE CONTRAT

Choix du motif de fin de contrat <input type="checkbox"/>	
Avant la procédure de fin de contrat	Choix du type de fin de contrat (licenciement pour motif personnel : faute grave ou non, licenciement pour motif économique, rupture conventionnelle), le cas échéant après discussion avec votre salarié(e) <input type="checkbox"/>
	Choix du mode de remise des lettres en cas de licenciement (recommandé ou mains propres) <input type="checkbox"/>
	Etablissement des dates de la procédure de fin de contrat <input type="checkbox"/>
Lancement de la procédure	Rédaction et envoi (ou remise en mains propres contre décharge) de la lettre de convocation à l'entretien préalable (licenciement, obligatoire) ou de proposition d'entretien (rupture conventionnelle, optionnel) <input type="checkbox"/>
	Pré-calcul éventuel du solde de tout compte <input type="checkbox"/>
	Décision a priori quant au préavis en cas de licenciement (effectué, partiellement ou totalement, ou non) <input type="checkbox"/>
	Préparation de l'entretien de licenciement ou de rupture conventionnelle (cf guide d'entretien) <input type="checkbox"/>
En cas de licenciement	Tenue de l'entretien préalable au licenciement (si le/la salarié(e) ne se présente pas, la procédure se poursuit normalement)
	Rédaction et envoi (ou remise en mains propres contre décharge) de la lettre de licenciement au plus tôt 4 jours ouvrables francs après l'entretien (obligatoire) <input type="checkbox"/>
	En fonction de cet envoi ou de cette remise, calcul éventuel de la date de fin de préavis <input type="checkbox"/>
En cas de rupture conventionnelle	Tenue de 2 ou 3 entretiens de négociation de la rupture <input type="checkbox"/>
	Remise (obligatoire) de la note d'information au/à la salarié(e) sur la rupture conventionnelle lors du 1 ^{er} entretien <input type="checkbox"/>
	Calcul (obligatoire) des indemnités légales de rupture (nécessaire pour l'homologation) et négociation sur le montant versé à votre salarié(e) (au-dessus de ce minimum) <input type="checkbox"/>
	Rédaction (optionnelle) de la convention de rupture <input type="checkbox"/>

	Calcul, en fonction de la date de signature, de la date de fin du délai de rétractation (obligatoire)	<input type="checkbox"/>
	Remplissage et impression du formulaire de rupture conventionnelle (obligatoire) sur le site TéléRC	<input type="checkbox"/>
	Lors du dernier entretien de négociation, signature de la convention de rupture (éventuelle) et du formulaire d'homologation (obligatoire) par vous et par le/la salarié(e)	<input type="checkbox"/>
	À l'issue du délai de rétractation, transmission (obligatoire) par internet (télétransmission via TéléRC) à la DREETS du formulaire d'homologation (et non de la convention de rupture)	<input type="checkbox"/>
	Calcul, en fonction de la date d'envoi, de la date de fin de contrat	<input type="checkbox"/>
En cas de démission	Calcul, en fonction de la date de démission, de la date de fin de contrat de votre salarié(e)	<input type="checkbox"/>
Dans tous les cas, en fin de contrat	Quelques jours avant la fin du préavis, inscription en tant qu'employeur sur le site Pôle emploi : https://particulieremployeur.pole-emploi.fr/particulieremployeur/inscription/saisieetatcivil	<input type="checkbox"/>
	Etablissement de l'attestation « Pôle emploi »	<input type="checkbox"/>
	Etablissement du certificat de travail	<input type="checkbox"/>
	Calcul du solde de tout compte, rédaction du « reçu pour solde de tout compte » et versement de ce montant à votre salarié(e)	<input type="checkbox"/>
	Envoi des documents à votre salarié(e) si nécessaire	<input type="checkbox"/>
	Si l'attestation Pôle emploi n'a pas été saisie en ligne, envoi d'une copie à POLE EMPLOI, Centre de traitement, B.P. 80069, 77213 AVON Cedex	<input type="checkbox"/>
	Dernière déclaration CESU	<input type="checkbox"/>
En cas de rupture conventionnelle uniquement	<p>Envoyer au CESU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une copie du formulaire de demande d'homologation • l'attestation d'homologation, ou si vous n'en avez pas, une déclaration sur l'honneur de la bonne homologation de la rupture <p>Adresse : Centre National Cesu 63 rue de la Montat 42961 Saint-Etienne Cedex 9</p>	<input type="checkbox"/>